



uOttawa

Institut de recherche LIFE LIFE Research Institute

FAÇONNER NOTRE AVENIR



En 2017, l'Université d'Ottawa a créé l'Institut de recherche LIFE (IRL) en tant que centre de recherche à la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa. Depuis, l'Institut est devenu panuniversitaire, réunissant une expertise multidisciplinaire et multisectorielle qui vise à faire progresser les connaissances et la formation sur les enjeux biologiques, physiques, mentaux et sociaux qui nous affectent tout au long de notre vie. Et cela, en prenant une nouvelle approche plus globale et dynamique à l'étude du vieillissement. Les membres universitaires de l'Institut proviennent de toutes les facultés de l'Université d'Ottawa : Arts, Common Law, Droit civil, École de Gestion Telfer, Éducation, Génie, Médecine, Science, Sciences de la santé et Sciences sociales. Ces universitaires, avec nos partenaires, aideront à élaborer des données probantes indispensables qui façonneront les connaissances, les soins, les politiques, les pratiques cliniques et les initiatives commerciales à venir, afin que nous puissions profiter d'une longue vie bien vécue et remplie de choix.

La **VISION** de l'Institut de recherche LIFE est :

- D'agir en tant que réseau de recherche novateur de premier plan axé sur l'avenir pour permettre de comprendre et d'intégrer les dimensions biologiques, psychosociales et environnementales des trajectoires de vie en vue de favoriser un bien-être optimal tout au long de notre existence.

La **MISSION** de l'Institut de recherche LIFE est :

- De mettre l'accent sur les changements liés au vieillissement par une approche exhaustive de l'étude du vieillissement en conjuguant des expertises multidisciplinaires et multisectorielles. Cela dit, nous pourrions faire progresser les connaissances et les formations qui nous permettront de vivre longtemps, de bien vivre et de vivre avec des choix et une voix. Ces trois axes (vivre longtemps, bien vivre, vivre avec des choix et une voix) constituent la base des activités de l'Institut.

L'IRL a été créé pour favoriser des interactions significatives entre des acteurs de tous les secteurs en se concentrant sur quatre objectifs :

1. Mener des recherches interdisciplinaires de calibre mondial :

- a. Sur les trajectoires de vie et le vieillissement.
- b. Sur les processus intégratifs d'adaptation au cours de la vie d'une personne.

2. Intégrer des connaissances dans des initiatives d'apprentissage continu en incluant des étudiantes et des étudiants, des praticiennes et des praticiens, des décideuses et décideurs politiques, des membres de la société civile ainsi que du personnel hautement qualifié pour promouvoir :

- a. Des environnements d'apprentissage par expérience interdisciplinaire pour les étudiantes et les étudiants.
- b. Des possibilités de recherche et d'apprentissage appliqué.

- c. Des méthodes de recherche et d'apprentissage novatrices tout au long de la vie.
- 3. Établir des partenariats avec les collectivités et les entreprises :**
 - a. Créer des synergies de recherche entre différents secteurs (par exemple, le secteur privé, les décideurs politiques et la société civile) conformément à la vision et à la mission de l'IRL.
 - 4. Avoir un impact sur de vrais problèmes mondiaux :**
 - a. Utiliser la recherche et les données pour influencer les politiques et façonner les décisions dans les milieux de pratiques ainsi que dans les initiatives entrepreneuriales concernant le vieillissement et le mieux-être.

GOVERNANCE

L'IRL suit un modèle de réseau de recherche qui inclut des chercheuses et des chercheurs en provenance de toutes les facultés de l'Université d'Ottawa, celles et ceux connectés aux centres et aux instituts affiliés, aux étudiantes et étudiants chercheurs de tous les niveaux universitaires, aux boursières et boursiers postdoctoraux, aux chercheuses et chercheurs invités et aux membres universitaires d'un autre établissement. L'IRL travaille également en partenariat avec des acteurs externes, dont des gens de l'industrie, des cliniciennes et cliniciens, des décideuses et décideurs et des organismes non gouvernementaux. L'ensemble des règlements relatifs aux trois dimensions de la gouvernance, soit l'autorité, la prise de décision et la responsabilité, sont prescrits par l'Université.

Termes des mandats

En excluant le mandat de la directrice ou du directeur de l'Institut, qui est normalement de cinq ans, et celui des leaders des axes stratégiques, qui est normalement de trois ans, le mandat des membres des divers comités de l'Institut est de deux ans. La moitié des membres initiaux ont un mandat de trois ans afin d'assurer une continuité. Les étudiantes et les étudiants doivent être inscrits à l'Université d'Ottawa et participer pendant un an. Tous les mandats sont renouvelables une fois.

Principes directeurs pour les opérations de l'IRL

Étant donné que les problèmes du monde réel sont complexes et multidimensionnels, ils exigent des approches véritablement interdisciplinaires. Le but principal de l'Institut est de créer et de soutenir dans la mesure du possible, des équipes novatrices et interdisciplinaires qui, normalement, ne travailleraient pas ensemble, en collaboration avec leurs facultés et leurs affiliations d'origine.

L'IRL est au service des diverses disciplines et expertises représentées par les facultés et les organismes participants en :

- a. Renforçant la visibilité collective et les liens qu'ont les facultés et les organismes participants avec les autres membres de la communauté interne et externe.
- b. Maintenant des normes de qualité élevées.
- c. Suivant des pratiques éthiques et inclusives.
- d. Favorisant la création de véritables équipes interdisciplinaires autour de problèmes complexes.
- e. Étendant les demandes de reconnaissance d'expertise dans les facultés et les organismes participants.
- f. Veillant à ce que les activités du bureau fassent au moins l'objet d'un recouvrement des coûts.

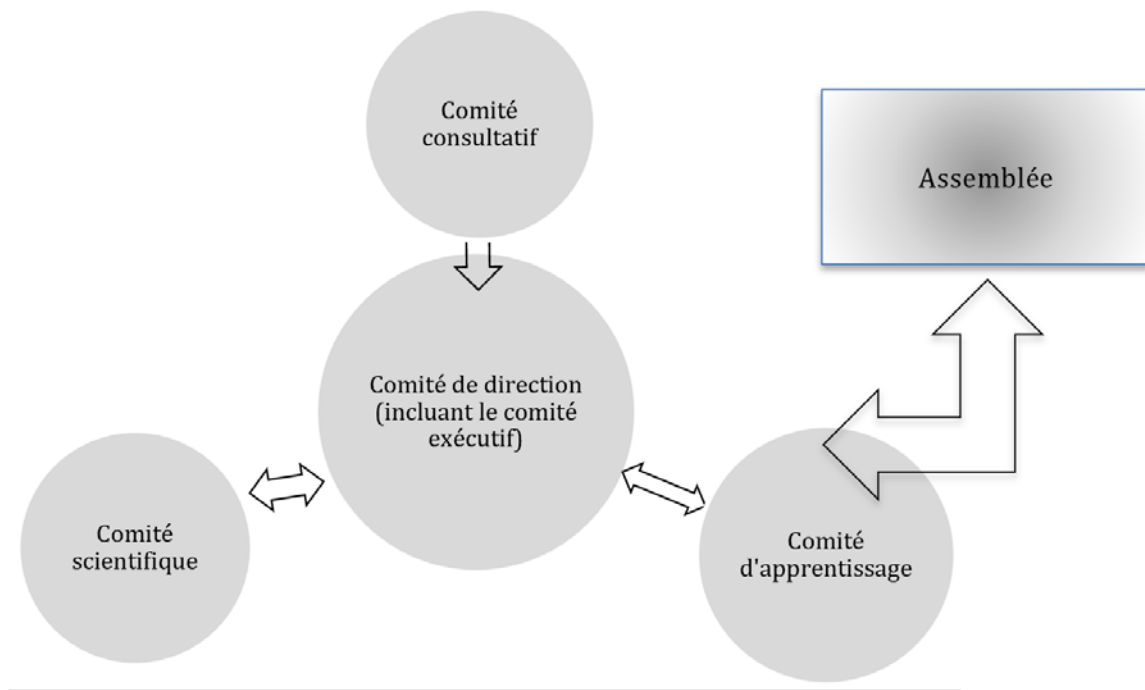
Le travail de l'IRL est supervisé par un Comité de direction stratégique, qui prend des décisions en accord avec le Comité consultatif, scientifique et d'apprentissage.

L'Assemblée comprend tous les membres réguliers de l'Institut.

Le Comité exécutif comprend la directrice ou le directeur et les leaders de chacun des axes stratégiques.

Les comités sont définis en plus de détails ci-dessous.

Les parties prenantes comprennent les étudiantes et les étudiants, les décideuses et les décideurs, les membres de la société civile et les membres du secteur privé. Ils conseillent les comités de l'IRL sur des sujets d'intérêts liés aux différents groupes et ils entretiennent des relations avec les organismes externes.



I. MEMBRES DE LA DIRECTION

Directrice ou Directeur — Institut

La nomination, l'évaluation et le renouvellement du mandat de la directrice ou du directeur de l'Institut suivent les lignes directrices énoncées par l'Université d'Ottawa dans le document : *Lignes directrices pour la création de centres et d'instituts de recherche et leur fonctionnement*.

La directrice ou le directeur de l'Institut de recherche LIFE a les responsabilités suivantes :

- a. Jouer un rôle unificateur en incitant les membres à se rassembler autour de thèmes d'intérêt public communs et complexes qui abordent les trois principaux axes de l'Institut : vivre longtemps, bien vivre et vivre avec des choix et une voix ;
- b. Servir d'intermédiaire entre les chercheuses et chercheurs et les partenaires externes ainsi qu'entre l'Institut, le Bureau de la Vice-Rectrice ou du Vice-Recteur à la recherche et la direction des facultés ;

- c. Veiller à ce que la vision et la mission de l'IRL imprègnent toutes les activités et les relations extérieures ;
- d. Établir, en collaboration avec le Comité de direction, un plan de développement stratégique qui tient compte de la mission et de la vision de l'Institut.
- e. Présider le Comité de direction ;
- f. Être responsable de l'administration de l'Institut, de l'embauche et de la supervision du personnel ;
- g. Veiller à l'application des règles et règlements ;
- h. Superviser l'organisation de l'assemblée annuelle ;
- i. Rédiger et soumettre les rapports annuels au Bureau de la Vice-Rectrice ou Vice-Recteur à la recherche en collaboration avec le Comité de direction ;
- j. Élaborer le budget ;
- k. Veiller à ce que la Charte soit respectée, et proposer des modifications s'il y a lieu.

Responsables — Axe stratégique (3)

Le Responsable d'un axe stratégique (vivre longtemps, bien vivre ou vivre avec des choix et une voix) est une professeure ou un professeur permanent à l'Université d'Ottawa qui est de préférence en milieu ou en fin de carrière. Le Responsable supervisera, en collaboration avec le Co-responsable, la planification de toutes les activités et de tous les comités permanents ou ad hoc requis par les membres pour cet axe. Étant donné que les membres de l'IRL ne sont pas membres d'un axe exclusif, mais plutôt de l'Institut dans son ensemble, les Responsables peuvent faire appel à tous les membres pour participer à des comités ou à des événements, favorisant ainsi l'interdisciplinarité. Le Responsable est élu par les membres-votants de l'Assemblée.

Co-Responsables — Axe stratégique (3)

Le Co-responsable est un membre du personnel académique de l'Université d'Ottawa qui est de préférence en début ou en milieu de carrière. Cette personne travaille en collaboration avec le Responsable de l'axe dans toutes les activités pertinentes. Idéalement, le Co-responsable n'est pas de la même faculté que le Responsable. Les Co-responsables sont élus par les membres-votants de l'Assemblée.

II. L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'Assemblée est composée de tous les membres réguliers de l'Institut. Les membres réguliers sont des chercheuses et des chercheurs principaux ou affiliés (définis dans l'article IV - Catégories de membres). Afin de conserver leur statut de membre, ces

derniers doivent assister à au moins une réunion de l'Assemblée et participer à au moins une autre activité sur une période de deux ans.

Tous les membres, y compris les étudiantes et les étudiants, les boursières et les boursiers postdoctoraux, les membres partenaires et les chercheuses et chercheurs invités de l'IRL, peuvent assister aux réunions de l'Assemblée, mais seuls les membres réguliers peuvent voter ; le quorum est 50 % des membres réguliers, plus un. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Les réunions de l'Assemblée doivent avoir lieu au moins une fois par an et sont convoquées par le Directeur de l'IRL. Exceptionnellement, une réunion peut être convoquée par les membres réguliers si au moins deux tiers des membres réguliers le demandent.

Responsabilités de l'Assemblée

- a. Ratifier la recommandation pour la nomination de la directrice ou du directeur ;
- b. Approuver les orientations stratégiques de l'Institut ;
- c. Ratifier toute modification à la Charte ;
- d. Approuver le rapport annuel.

III. COMITÉS

1. Comité de direction

Rôle

Le Comité de direction, présidé par la directrice ou le directeur de l'IRL, établit les objectifs stratégiques ainsi que les priorités pour atteindre et maintenir une position concurrentielle sur la scène nationale et internationale. Le Comité de direction met en œuvre le plan stratégique, la mission et la vision de l'Institut. Plus précisément, ses responsabilités sont les suivantes :

- a. Recueillir, recevoir et examiner les propositions d'activités en fonction de leur harmonisation aux objectifs et aux principes directeurs ;
- b. Décider des propositions retenues selon les recommandations du Comité scientifique ;
- c. Assurer un leadership et un soutien dans toutes les activités d'engagement communautaire et international ;
- d. Stimuler les échanges entre les différents axes et décider des activités qui favorisent la collaboration au sein de l'Institut ;

- e. Recevoir les rapports et les commentaires du Comité consultatif, scientifique et d'apprentissage et agir en conséquence.

Le Comité exécutif inclus dans le Comité de direction est composé de la directrice ou du directeur de l'IRL et des responsables des axes stratégiques. Il sert à prendre des décisions rapides lorsque le Comité de direction ne peut se réunir. Toutes les décisions prises par le Comité exécutif ayant un impact fonctionnel sur l'IRL sont portées à l'attention du Comité de direction et, le cas échéant, ratifiées.

Membres (12)

- a. La Directrice ou le Directeur de l'IRL qui en est le président ;
- b. Le Responsable de chacun des axes stratégiques (c.-à-d. vivre longtemps, bien vivre, vivre avec des choix et une voix) (3) ;
- c. Le Co-responsable de chacun des axes stratégiques (3) ;
- d. Représentante ou représentant (habituellement le président) du comité consultatif ;
- e. Représentante ou représentant (habituellement le président) du comité scientifique ;
- f. Représentante ou représentant (habituellement le président) du comité d'apprentissage ;
- g. Représentante ou représentant de la population étudiante diplômé inscrits à l'Université d'Ottawa ;
- h. Représentante ou représentant des Services de soutien à l'innovation ou délégué (à titre d'office).

Fréquence des réunions

Les réunions auront lieu tous les mois ou au besoin.

2. Comité scientifique

Rôle

Le Comité scientifique veille à ce que la recherche de l'IRL est à la fine pointe et de la plus haute qualité. Ses membres sont issus de tous les secteurs et de tous les domaines d'expertise, sans distinctions de leur appartenance à d'autres instituts ou centres. Plus précisément, ses membres :

- a. Évaluent la qualité de la recherche dans les propositions soumises à l'Institut. Cela comprend l'évaluation de la nature unificatrice et interdisciplinaire de la

proposition et de la pertinence des lignes de recherche et des projets par rapport au plan stratégique de l'Université d'Ottawa et à la mission et à la vision de l'Institut. De plus, ils évaluent des propositions d'accords et de contrats visant des partenariats externes.

- b. Donnent des conseils au comité de direction en ce qui concerne l'orientation, les résultats et la diffusion de la recherche.
- c. Transmettent au comité de direction la classification des propositions en incluant des commentaires constructifs.
- d. Rapportent les informations au comité de direction.

Membres (9)

- a. 7 membres réguliers de l'IRL (chercheurs principaux ou affiliés).
- b. 1 représentante ou représentant des parties prenantes, qui peut être soit une décideuse ou décideur politique, un membre de la société civile ou un membre du secteur privé.
- c. 1 membre étudiant inscrit à l'un des programmes de doctorat affiliés de l'Université d'Ottawa travaillant sous la supervision d'un membre régulier de l'IRL.

Le nombre de représentants des parties prenantes peut augmenter, mais au moins 75 % des membres du Comité scientifique doivent être des chercheurs réguliers de l'IRL.

Des démarches doivent être entreprises afin d'obtenir la participation du plus grand nombre de facultés et de chacun des trois axes stratégiques, en considérant que des universitaires possédant diverses compétences en matière de données et de méthodes de recherche (c.-à-d. d'une formation de base à une formation psychosociale) y sont représentés. Un effort est également fait pour l'égalité linguistique. Les membres du Comité de direction ne peuvent pas faire partie du Comité scientifique, à l'exception du président du Comité scientifique qui relève du Comité de direction.

Les sept membres réguliers sont sélectionnés à la suite d'un processus de consultation des membres de l'Institut. Les dernières décisions sont prises par le comité de direction. Les étudiantes et étudiants diplômés sont recommandés par les associations d'étudiants diplômés participants et sélectionnés par le comité de direction.

Fréquence des réunions

Le comité scientifique se réunit tous les trois mois ou à la demande de ses membres.

Conflits d'intérêts

Bien que tous les membres soient autorisés à soumettre des propositions, les membres du Comité scientifique doivent respecter les principes de conflits d'intérêts et de confidentialité pour les pairs examinateurs (p. ex. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/46378.html>).

3. Comité consultatif

Rôle

Le Comité consultatif est un comité de haut niveau qui conseille le comité de direction de l'IRL concernant les orientations stratégiques de l'Institut. En tant que citoyennes et citoyens de la communauté locale, nationale et internationale, ses membres sont en excellente position pour offrir des conseils constructifs sur les domaines d'orientation stratégique et sur la recherche, et pour conseiller l'IRL sur de nouvelles orientations de recherche prometteuses qui correspondent à la mission et à la vision de l'Institut. Le comité vise également à assurer l'harmonisation éthique, financière et réglementaire de l'Institut avec l'Université d'Ottawa et la Charte actuelle.

Les membres sélectionnés doivent également jouer un rôle actif dans la facilitation de la liaison et de la connexion afin de favoriser et d'élargir des partenariats et des possibilités de financement qui s'inscrivent dans le mandat de l'Institut. Les responsabilités comprennent :

- a. Veiller à ce que les initiatives de l'IRL soient alignées avec les priorités stratégiques définies par l'Université en matière de recherche et d'apprentissage.
- b. Suggérer des améliorations et des politiques possibles pour le fonctionnement de l'IRL.
- c. Tenir compte des commentaires de la communauté universitaire et d'ailleurs au sujet de l'IRL et formuler des recommandations.
- d. Recevoir et examiner les commentaires et les suggestions des parties prenantes et formuler des recommandations.
- e. Formuler des recommandations sur les stratégies de financement et participer aux activités de collecte de fonds de l'IRL.
- f. Rapporter les informations au comité de direction.

Membres (11)

Le comité consultatif est composé de bâtisseuses et de bâtisseurs et de penseuses et de penseurs de haut niveau provenant d'entités locales, nationales et internationales pertinentes pour l'Institut. Les membres sont choisis en fonction de leurs connaissances approfondies et distinctes des domaines importants pour l'IRL. Ils disposent d'une expertise variée jugée utile à la progression de l'Institut.

- a. Vice-Rectrice ou Vice-Recteur à la recherche, Université d'Ottawa, ou son délégué
- b. Directrice ou directeur de l'IRL, à titre d'office
- c. Doyenne ou doyen de la faculté des sciences de la santé
- d. Deux doyennes ou doyens des facultés de l'Université d'Ottawa qui sont des partenaires actifs de l'IRL ou des délégués
- e. Deux expertes ou experts internationaux en recherche ne faisant pas partie de la communauté locale
- f. Un membre éminent de la communauté représentant le milieu des affaires
- g. Un membre éminent de la communauté représentant les intérêts de la société civile
- h. Un membre éminent de la communauté représentant les intérêts des décideurs politiques
- i. Une représentante ou un représentant des membres universitaires de l'IRL

Fréquence des réunions

Le comité consultatif se réunit deux fois au cours de la première année de fonctionnement, puis une fois par an par la suite.

4. Comité d'apprentissage

Rôle

Le Comité d'apprentissage se concentre sur l'acquisition de connaissances ou d'habiletés liées aux trajectoires de vie et au vieillissement. L'IRL soutient l'apprentissage dans tous les groupes d'âge et dans tous les secteurs, y compris la population en général, par le biais de collaborations et d'options novatrices de formation et d'apprentissage. Les responsabilités du comité sont les suivantes :

- a. Assurer la liaison avec les programmes d'études supérieures collaborant avec l'Institut.
- b. Décider des bourses d'études et des projets de recherche dirigés par l'Institut.
- c. Promouvoir des activités d'apprentissage pour stimuler des approches interdisciplinaires sur des questions liées à la mission de l'Institut, y compris la création possible de nouveaux programmes universitaires.
- d. Concevoir un programme d'ateliers pour les étudiantes et les étudiants.
- e. Assurer la liaison avec les organismes à but non lucratif et les initiatives adaptées aux personnes âgées.
- f. Assurer la liaison avec l'industrie pour les programmes d'éducation et de formation.
- g. Rapport au Comité de direction.

Adhésion (10)

Le Comité d'apprentissage est composé de 10 membres. Un effort doit être fait pour obtenir la participation du plus grand nombre de facultés de l'Université d'Ottawa. La composition du comité sera établie en tenant compte des lignes directrices suivantes :

- a. Membre du bureau de la Vice-Rectrice ou Vice-Recteur aux études supérieures et postdoctorales ;
- b. Représentation de quatre des facultés participantes, dont au moins deux incluent le perfectionnement professionnel ;
- c. Représentation du Bureau du perfectionnement professionnel, dont la présence est requise, au besoin, pour améliorer les objectifs d'apprentissage continu ;
- d. Représentant des besoins de la communauté, des décideurs ou du secteur privé en matière d'éducation en lien avec la mission et la vision de l'IRL ;
- e. Deux membres étudiants/stagiaires, dont l'un devrait être une étudiante ou un étudiant diplômé de l'Université d'Ottawa supervisé par un membre universitaire actuel de l'IRL ;
- f. La directrice ou le directeur de l'IRL, à titre d'office.

Les membres sont sélectionnés à la suite d'un processus de consultation des membres. Les dernières décisions sont prises par le Comité de direction. Les étudiants diplômés sont recommandés par les associations d'étudiants diplômés participants et sélectionnés par le Comité de direction.

Fréquence des réunions

Le Comité d'apprentissage se réunit tous les trois mois ou à la demande de ses membres.

IV. CATÉGORIES DE MEMBRES

Adaptation du document de l'Université d'Ottawa intitulé : Lignes directrices pour la création de centres et d'instituts de recherche et leur fonctionnement, Annexe B.

1. Chercheuse principale ou chercheur principal

- Est membre du corps professoral régulier de l'Université d'Ottawa.
- Possède des preuves d'activités de recherche liées aux priorités thématiques de l'Institut de recherche LIFE (IRL) telles que :
 - Être chercheuse principale, chercheur principal, co-chercheuse ou co-chercheur d'au moins un projet de recherche subventionné dans un domaine connexe aux axes de l'IRL ;
 - Avoir publié ou co-publié des articles scientifiques dont le nombre correspond aux critères d'excellence dans un domaine connexe aux axes de l'IRL ;
 - Présenter ou avoir présenté une communication de recherche (conférence, symposium, séminaire) dans un domaine pertinent aux axes de l'IRL.
- Contribue par ses activités d'enseignement, de supervision et de mentorat à la formation de collègues, d'étudiantes et d'étudiants et de boursières et de boursiers postdoctoraux hautement qualifiés.
- Participe pleinement aux activités de l'IRL, telles que la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.
- Assiste à au moins une réunion de l'Assemblée au cours d'une période de deux ans.
- Rendre le lien avec l'IRL évident dans toutes les communications d'activités en relation avec l'Institut.
- Accepte que son nom soit affiché sur le site Internet de l'IRL en tant que membre de l'Institut.

2. Chercheuse affiliée ou chercheur affilié

- Est membre du corps professoral régulier ou auxiliaire d'une université canadienne ou étrangère.
- Est co-chercheuse ou co-chercheur d'un projet de recherche ou d'une activité d'apprentissage de l'IRL, ou y collabore.
- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.

- Assiste à au moins une réunion de l'Assemblée au cours d'une période de deux ans.
- Rendre le lien avec l'IRL évident dans toutes les communications d'activités en relation avec l'Institut.
- Accepte que son nom soit affiché sur le site Internet de l'IRL en tant que membre de l'Institut.

3. Chercheuse invitée ou chercheur invité

- Est titulaire d'un poste de professeure invitée ou de professeur invité.
- Possède des preuves d'activités de recherche liées aux priorités thématiques de l'Institut de recherche LIFE (IRL) telles que :
 - Être chercheuse principale, chercheur principal, co-chercheuse ou co-chercheur d'au moins un projet de recherche subventionné dans un domaine connexe aux axes de recherche de l'IRL ;
 - Avoir publié ou co-publié des articles scientifiques dont le nombre correspond aux critères d'excellence dans un domaine connexe aux axes de l'IRL ;
 - Présenter ou avoir présenté une communication de recherche (conférence, symposium, séminaire) dans un domaine pertinent aux axes de l'IRL.
- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.
- Rendre le lien avec l'IRL évident dans toutes les communications d'activités en relation avec l'Institut.
- Accepte que son nom soit affiché sur le site Internet de l'IRL en tant que membre de l'Institut.

4. Boursière postdoctorale ou boursier postdoctoral

- Est chercheuse ou chercheur postdoctoral sous la direction d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal de l'IRL.
- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.
- Rendre le lien avec l'IRL évident dans toutes les communications d'activités en relation avec l'Institut.
- Accepte que son nom soit affiché sur le site Internet de l'IRL en tant que membre de l'Institut.

5. Étudiantes et étudiants (premier, deuxième ou troisième cycle)

- Étudie au premier, deuxième ou troisième cycle sous la direction d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal de l'IRL

- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.
- Rendre le lien avec l'IRL évident dans toutes les communications d'activités en relation avec l'Institut.
- Accepte que son nom soit affiché sur le site Internet de l'IRL en tant que membre de l'Institut.

6. Personnel de soutien

- Appuie les activités de l'IRL en tant que membre du personnel de recherche (associée ou associé de recherche, assistante ou assistant de recherche, technicienne ou technicien, etc.).
- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.

7. Autres membres affiliés

- Ne font pas partie du milieu de la recherche, mais participent aux activités de l'IRL. Il peut s'agir de cliniciennes ou cliniciens non chercheurs, de décideuses ou décideurs, de membres de la communauté intéressés ou des particuliers du secteur privé.
- Donatrices et donateurs.
- Contribuent aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.

8. Membres représentant des groupes associés

- Personnes qui représentent un Institut, un groupe ou un centre de recherche
- Personnes qui représentent des organismes à but non lucratif
- Personnes qui représentent des groupes de l'industrie
- Personnes qui représentent des organismes communautaires ou de santé
- Contribue aux travaux des comités ou aux activités de l'IRL, y compris la mobilisation des connaissances, soit à titre consultatif ou par participation active.